

Communiqué de presse  
du 16 décembre 2009

## Fin d'année sans surprise... au CSFPT

Six projets de décrets étaient à l'ordre du jour de la dernière séance plénière de l'année du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, réunie le 16 décembre, sous la présidence de **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, en présence du Directeur général des collectivités locales, **Eric Jalon**.

Un premier décret, pris en application de la **loi du 03 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels**, vise à assouplir le régime des cumuls d'activités, à simplifier les procédures, à prendre en compte le régime des auto-entrepreneurs. Les organisations syndicales ont déploré la déréglementation, la désorganisation du statut, le contournement des 35 heures. Quant aux employeurs, ils ont déploré l'absence de référence à l'autorité territoriale (maire, président) et la seule référence au «chef de service».

Le CSFPT a émis un avis défavorable par 28 voix, contre 6 pour (élus de la majorité).

Le deuxième décret précise les **conditions d'accueil en détachement des ressortissants européens**. Chacun a souligné les conditions plus favorables qu'en droit interne et s'est interrogé sur la réciprocité. Le CSFPT, à l'unanimité, a adopté un vœu, demandant que soit constitué un groupe de travail, au sein de la Formation Spécialisée numéro 5, permettant de préciser ces points et de comparer les différents régimes au sein de l'Union européenne.

Ce texte a recueilli un avis défavorable à l'unanimité.

Le troisième décret modifie les dispositions relatives au congé maternité pour les femmes dont la **grossesse pathologique est liée à l'exposition au diéthylstilbestrol**. Le CSFPT a souhaité une large information, quand ce texte sera publié.

Avis favorable, avec la seule abstention de la CGT.

Les deux derniers projets de décrets portaient sur le statut et les modalités de recrutement des **agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles**.

Avis défavorable par 22 contre (collège employeur et CGT), 8 pour (CFTC, UNSA, FA-FPT, FO) et 4 abstentions (CFDT).

Le texte relatif à l'**expérimentation de l'entretien professionnel** dans la FPT, en lieu et place de la notation, a été reporté à la prochaine séance.

M. Eric Jalon, DGCCCL, a fait une première communication sur les objectifs et les modalités des projets de loi portant réforme des collectivités territoriales.

La CFDT a soulevé la question des conséquences de la création de l'Ordre national des infirmiers, pour les conditions d'exercice de la profession dans les collectivités locales. La DGCL apportera des précisions prochainement.

La prochaine séance plénière du CSFPT se tiendra le mercredi 3 février 2010.

Auparavant, le président Derosier présentera ses vœux aux partenaires de la FPT et à la presse spécialisée, à l'issue du prochain bureau, le mercredi 6 janvier 2010, à 11 heures 30, au siège du CNFPT (10, 12 rue d'Anjou Paris 8<sup>ème</sup>).